******

**REGLEMENT DE LA CONSULTATION**

***Marché de travaux de réfection de l’étanchéité des toitures terrasses du collège CHEMIN MORIN à Saint-André.***

*A* [x]  TRAVAUX B [ ]  FOURNITURES C [ ]  SERVICES

**Date limite de réception des offres :**

**Jeudi 07/02/2020 avant 20 heures (heure de Paris)**

***Une visite sur site est prévue le 19/12/2019 à 10H00***

***Au 300, chemin Morin 97440 Saint-André.***

***Point de rendez-vous : Accueil-Gestion***

 ***- Règlement de la consultation***

[1.- Identification du Pouvoir Adjudicateur 3](#_Toc489951244)

[2.- Description du marché 3](#_Toc489951245)

[3.- Procédure 3](#_Toc489951246)

[4.- Caractéristiques principales 3](#_Toc489951247)

[4.1.- Forme du marché 3](#_Toc489951248)

[4.2.- Durée d’exécution et reconduction 3](#_Toc489951249)

[4.3.- Tranches optionnelles 3](#_Toc489951250)

[4.4.- Allotissement et estimation 4](#_Toc489951251)

[4.5.- Variantes 4](#_Toc489951252)

[5.- Conditions de participation 4](#_Toc489951253)

[5.1- Conditions de participation propres aux groupements 4](#_Toc489951254)

[5.2- Dispositions relatives aux sous-traitants 4](#_Toc489951255)

[5.3- Modalités de retrait des dossiers de consultation des entreprises 5](#_Toc489951256)

[5.4.- Renseignements complémentaires 5](#_Toc489951257)

[5.5.- Pièces à remettre par tous les candidats 6](#_Toc489951258)

[5.5.1.- Pièces se rapportant à la candidature 6](#_Toc489951259)

[5.5.2.- Pièce se rapportant à l’offre 6](#_Toc489951260)

[5.6- Modalités de remise des plis 7](#_Toc489951261)

[5.6.1.- Date de remise des plis et délai de validité des offres 7](#_Toc489951262)

[5.6.2.- Modalités de présentation et de remise des plis 7](#_Toc489951263)

[5.6.3.- Clauses relatives à la dématérialisation 7](#_Toc489951264)

[6.- Analyse et classement des offres 8](#_Toc489951265)

[6.1.- Opérations de vérifications 8](#_Toc489951266)

[6.2.- Enoncé des critères de jugement des offres 9](#_Toc489951267)

[6.2.1.- Le prix (60 %) 9](#_Toc489951268)

[6.2.2.- La Valeur technique (40 %) 9](#_Toc489951269)

[6.3.- Règles relatives à l’attribution 10](#_Toc489951270)

[6.4- Négociation 10](#_Toc489951271)

[7- Pièces à remettre par le candidat attributaire 11](#_Toc489951272)

[7.1.- Pièces à remettre par l’attributaire 11](#_Toc489951273)

[7.2.- Transmission des pièces de la candidature et de l’offre et mise au point du marché 12](#_Toc489951274)

[7.2.1.- Remise des pièces à fournir par l’attributaire 12](#_Toc489951275)

[7.2.2.- Analyse de la candidature 12](#_Toc489951276)

[7.2.3.- Mise au point du marché 12](#_Toc489951277)

[8.- Notification du marché. 13](#_Toc489951278)

# 1.- Identification du Pouvoir Adjudicateur

# COLLEGE CHEMIN MORIN

# PRINCIPAL DU COLLEGE CHEMIN MORIN

# 300, chemin Morin 97440 Saint-André

# TEL : 0262 92 45 60

# Mél. : gestion.9741386n@ac-reunion.fr

# 2.- Description du marché

Le présent marché porte sur les travaux de réfection de l’étanchéité les bâtiments CDI, salle de permanence et les 5 logements du Collège Chemin Morins à Saint-André.

# 3.- Procédure

**Procédure adaptée** en application des articles R 2123-1 et suivants du Code de la commande publique

# 4.- Caractéristiques principales

## 4.1.- Forme du marché

**Marché :**

[x]  Marché à prix global et forfaitaire

[ ]  Marché à prix unitaires

[ ]  Marché mixte

## 4.2.- Durée d’exécution et reconduction

Le présent marché de travaux est conclu pour une durée de 5 semaines, hors période de préparation de 2 semaines et hors congés légaux d’entreprise, à compter de la date fixée par l’ordre de service qui prescrira de les commencer. Il n’y a pas de reconduction.

## 4.3.- Tranches optionnelles

Sans objet.

## 4.4.- Allotissement et estimation

Le présent marché n’est pas alloti au motif que :

La dévolution en lots séparés risque de rendre plus couteuse l’exécution des prestations.

Le marché s’articule autour d’un lot unique défini comme suit :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| N° Lot | Désignation | Seuil maximum HT |
| lot unique | les bâtiments CDI, Salle de permanence et les 5 logements du Collège Chemin Morins à Saint-André | 65 000.00 € HT |
| Total du marché  | 65 000.00 € HT |

Le classement des offres se fait selon les critères présentés à l’article 6.2 ci-dessous.

## 4.5.- Variantes

Les variantes ne sont pas autorisées.

# 5.- Conditions de participation

Le candidat ne devra pas se trouver dans un des cas d’interdiction de soumissionner mentionnés aux articles L 2141-1 et suivants du Code de la commande publique.

Conformément à l’article R 2142-6 et suivants du Code de la commande publique, et R 2142-13 et suivants du même code, le candidat devra présenter des capacités techniques, professionnelles et financières en rapport avec le présent marché ou les lots auxquels le candidat soumissionne.

## 5.1- Conditions de participation propres aux groupements

Les candidats sont informés qu’en cas de groupement, après l’attribution du marché, la forme du groupement sera celle du groupement solidaire. Cette exigence est requise pour garantir la bonne exécution des travaux en cas de défaillance de l'un des membres du groupement.

## 5.2- Dispositions relatives aux sous-traitants

Dans le cas où un candidat soumissionne avec un ou plusieurs sous-traitants, chaque sous-traitant devra produire les pièces mentionnées à l’article 5.5.1 du présent règlement de consultation.

## 5.3- Modalités de retrait des dossiers de consultation des entreprises

Le dossier de consultation remis aux candidats contient les documents suivants :

- la note importante de simplification,

- le présent règlement de la consultation,

- le formulaire DR01,

- l’acte d’engagement,

- le Cahier des Clauses Administratives Particulières,

- le cadre de décomposition du prix global et forfaitaire,

- le cadre de la valeur technique,

- le PGC,

- les plans.

Le dossier de consultation peut être retiré gratuitement et à tout moment sur internet à l’adresse suivante : **www.aji-france.com**.

Les candidats sont informés que le collège ne transmet pas de dossier par voie postale ou par courriel.

## 5.4.- Renseignements complémentaires

Les candidats sont invités à formuler leurs demandes de renseignements complémentaires, **au plus tard 10 jours avant la date de remise des offres**, sur la plateforme à l’adresse :

[**www.aji-france.com**](http://www.aji-france.com)

Les réponses aux questions des candidats et les compléments éventuels au DCE, seront transmis aux candidats 6 jours au plus tard avant la date limite fixée pour la réception des offres.

## 5.5.- Pièces à remettre par tous les candidats

Les pièces décrites et demandées aux articles 5.5.1 et 5.5.2 suivants sont à remettre à la date prévue indiquée en page de garde.

Le soumissionnaire est informé **qu’une réponse à la consultation vaut adhésion de sa part à l’ensemble des clauses incluses dans les documents de la consultation.**

### 5.5.1.- Pièces se rapportant à la candidature

**Les candidats peuvent remettre le formulaire « déclaration sur l’honneur – DR 01 » figurant dans le dossier de consultation ou remettre une déclaration sur l’honneur indiquant :**

1. qu’ils n’entrent dans aucun des cas d’interdiction de soumissionner obligatoires prévus aux articles [45](https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexteArticle.do;jsessionid=6F391D274FAD489BFC4EF64955FF6DA0.tpdila13v_1?idArticle=LEGIARTI000030922261&cidTexte=JORFTEXT000030920376&categorieLien=id&dateTexte=20160401) et [48](https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexteArticle.do;jsessionid=6F391D274FAD489BFC4EF64955FF6DA0.tpdila13v_1?idArticle=LEGIARTI000030922267&cidTexte=JORFTEXT000030920376&dateTexte=20160401&categorieLien=id&oldAction=&nbResultRech=) de l’ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 ou, pour les marchés publics de défense ou de sécurité, n’entrer dans aucun des cas d’interdiction de soumissionner obligatoires prévus aux articles [45](https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexteArticle.do;jsessionid=6F391D274FAD489BFC4EF64955FF6DA0.tpdila13v_1?idArticle=LEGIARTI000030922261&cidTexte=JORFTEXT000030920376&categorieLien=id&dateTexte=20160401) ,[46](https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexteArticle.do;jsessionid=6F391D274FAD489BFC4EF64955FF6DA0.tpdila13v_1?idArticle=LEGIARTI000030922263&cidTexte=JORFTEXT000030920376&dateTexte=20160401&categorieLien=id&oldAction=&nbResultRech=) et [48](https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexteArticle.do;jsessionid=6F391D274FAD489BFC4EF64955FF6DA0.tpdila13v_1?idArticle=LEGIARTI000030922267&cidTexte=JORFTEXT000030920376&dateTexte=20160401&categorieLien=id&oldAction=&nbResultRech=) de l’ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015.
2. qu’ils sont en règle au regard des articles [L. 5212-1](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do;jsessionid=A1074B72ACB89080DDBAD47AA664B388.tpdila23v_2?idArticle=LEGIARTI000025578829&cidTexte=LEGITEXT000006072050&dateTexte=20160215) à [L. 5212-11](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do;jsessionid=79B7E4BA9AD1BFC3649914F753732E20.tpdila23v_2?idArticle=LEGIARTI000028697802&cidTexte=LEGITEXT000006072050&dateTexte=20160215) du code du travail concernant l’emploi des travailleurs handicapés.
3. **qu’ils satisfont aux niveaux de capacités techniques, professionnelles et financières requis pour l’exécution du marché.**

*Les candidats peuvent également remettre, dès la candidature, toutes les pièces visées à l’article 7.1, à remettre par l’attributaire.*

Dans le cas où un candidat n’a pas remis les pièces visées au présent article, le pouvoir adjudicateur lui demandera de compléter son dossier de candidature, dans un délai de 5 jours.

### 5.5.2.- Pièce se rapportant à l’offre

* un mémoire technique ;
* une décomposition du prix global et forfaitaire.

## 5.6- Modalités de remise des plis

### 5.6.1.- Date de remise des plis et délai de validité des offres

**La date limite de réception des offres est indiquée en page de garde**

**Délai de validité des offres** : **4 mois**  à compter de la date limite de réception des offres.

En cas de négociation, le délai de validité des offres court à partir de la dernière date limite pour la remise des offres négociées, y compris dans le cas où le candidat ne remettrait pas de nouvelle offre.

### 5.6.2.- Modalités de présentation et de remise des plis

Les plis contenant les propositions seront transmis selon les modalités suivantes, permettant de déterminer de façon certaine la date et l’heure de leur réception et de garantir leur confidentialité :

Par voie dématérialisée à l’adresse suivante **:** [**www.aji-france.com**](http://www.aji-france.com).

La transmission des plis par courriel n’est pas autorisée.

### 5.6.3.- Clauses relatives à la dématérialisation

Pour la remise des candidatures et offres, le fournisseur devra respecter les clauses suivantes :

• Les jours et heures limites de remise des candidatures et des offres, et les indications calendaires et horaires du site de dématérialisation du Département, sont celles de Paris.

• Le candidat devra fournir une adresse électronique qui devra être valide durant toute la procédure de passation du marché. Elle servira d’adresse de correspondance tout au long de la procédure.

• Les candidats qui ont soumissionné par voie électronique acceptent, dans le cas où leur offre serait retenue, que celle-ci soit rematérialisée pour la mise au point du marché et son exécution.

• Le candidat qui effectue une transmission électronique peut déposer une copie de sauvegarde. Il doit la faire parvenir dans les délais impartis pour la remise des candidatures ou des offres. Cette copie de sauvegarde doit être placée dans un pli fermé comportant la mention lisible « copie de sauvegarde – NE PAS OUVRIR », le nom de l’entreprise, et l’identification de l’affaire. Elle doit être transmise à l’adresse suivante :

# COLLEGE CHEMIN MORIN

# PRINCIPAL DU COLLEGE CHEMIN MORIN

# 300, chemin Morin 97440 Saint-André

Horaires de bureau : du lundi au vendredi de 08h00 à12h00 et de 13h00 à 17h00

# 6.- Analyse et classement des offres

## 6.1.- Opérations de vérifications

Ces opérations seront mises en œuvre avant l’établissement du classement des offres.

[x]  Marché à prix global et forfaitaire

Pour le présent marché, il est demandé aux candidats de compléter le Cadre de la décomposition des prix globaux et forfaitaires (CDPGF).

Les erreurs de multiplication, d'addition ou de report qui seraient constatées dans le CDPGF seront rectifiées. Pour le jugement des offres, le montant ainsi rectifié sera pris en considération pour l’application de la formule de prix.

A l’issue des opérations de vérifications, le candidat sera informé des corrections qui auront été apportées.

## 6.2.- Enoncé des critères de jugement des offres

Les offres irrégulières, inacceptables, anormalement basses, et inappropriées seront écartées. Les offres restantes seront analysées, classées et notées sur 100 en fonction des critères suivants :

|  |  |
| --- | --- |
| Prix | 55 % |
| Valeur technique | 45% |

### 6.2.1.- Le prix (55 %)

Une note de 0 à 60 sera attribuée selon la formule de calcul ci-après:

**Npi = 60 x (1 – (p x(Mi – Md) / Md))**

Où Mi est le montant de l’offre à noter, Md est le montant de l’offre moins–disante.

et p = Coefficient fonction de l’importance du lot.

|  |  |
| --- | --- |
| Lot et Désignation | Valeur du Coefficient p |
| Lot unique : Travaux de réfection de l’étanchéité les bâtiments CDI, Salle de permanence et les 5 logements du Collège Chemin Morin à Saint-André. | 1 |

Les candidats sont informés que les offres seront analysées avec leurs montants TTC.

### 6.2.2.- La Valeur technique (45 %)

La valeur technique des offres sera jugée sur la base du cadre des éléments relatifs à la valeur technique.

Les éléments de ce cadre seront évalués indépendamment par une note (nombre entier) suivant le tableau ci-après. Cette note est sur 40 points et elle sera attribuée au vu des éléments contenus dans le cadre relatif à la valeur technique.

La notation sera effectuée, pour chaque sous-critère, selon la qualité et la pertinence des réponses apportées par le candidat.

**Lot unique :**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Sous-critères | Désignations | notes |
| **1** | **L’organisation et l’encadrement de chantier** |  |
| Mémoire technique  | /12 |
| Méthodologie | /6 |
| Prévision du nombre de jour de présence du conducteur de travaux ou du chef de chantier | /6 |
| **Sous-total** | **/24** |
| **2** | **La sécurité de chantier** |  |
| description des moyens de sécurité affectés au chantier : |
| -les protections individuelles | /6 |
| -les protections collectives (envers les usagers) | /10 |
| **Sous-total** | **/16** |
| **total** | **/40** |

Un classement des offres sera établi en cumulant les notes obtenues.

## 6.3.- Règles relatives à l’attribution

Le classement des offres est établi selon les modalités indiquées à l’article 6.2. ci-dessus.

Dans ce cas, l’offre classée en premier sera retenue.

## 6.4- Négociation

Conformément à l’article R 2123-1 du Code de la commande publique du décret du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, les offres des candidats pourront faire l’objet de négociations.

Dans ce cadre :

* les offres pourront faire l’objet de discussions sur les points techniques nécessitant des précisions ou des aménagements au regard des contraintes fixées par le Département
* les propositions financières pourront faire l’objet de discussion par le Département.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d’attribuer le marché sur la base de l’offre initiale, sans négociation.

# 7- Pièces à remettre par le candidat attributaire

## 7.1.- Pièces à remettre par l’attributaire

L’attributaire du marché sera appelé à fournir, sur demande des services départementaux, et conformément à la déclaration sur l’honneur qu’il aura remise, les pièces suivantes :

* Le formulaire DR 01, ou une déclaration sur l’honneur équivalente, dûment daté et signé ;
* Le cas échéant, une copie de jugement de redressement judiciaire ;
* En cas de groupement, le pouvoir du mandataire dûment daté et signé ;
* Un certificat ou une attestation prouvant qu’il est à jour de ses obligations fiscales au 31 décembre de l’année précédant le lancement de la consultation ;
* Une attestation de fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions de sécurité sociale prévue à l’article L. 243-15 du code de sécurité sociale émanant de l’organisme de protection sociale chargé du recouvrement des cotisations et des contributions datant de moins de six mois ;
* Un extrait K ou K bis ou D1, de moins de 3 mois ;

Il devra également fournir les pièces suivantes relatives à ses capacités professionnelles, techniques et financières :

* une déclaration concernant le chiffre d’affaire global du candidat portant sur les 3 derniers exercices disponibles ;
* si pour une raison justifiée, le candidat n’est pas en mesure de produire les renseignements et documents demandés par l’acheteur, il est autorisé à prouver sa capacité économique et financière par tout moyen approprié.
* une liste des principaux travaux exécutés au cours des dernières années assorties d’attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants.

L’attributaire devra retranscrire son offre au sein des pièces suivantes, de les signer et de les transmettre à la collectivité :

- acte d’engagement ;

- CDPGF ;

- CCTP ;

- PGC ;

- Mémoire technique ;

- Les plans.

## 7.2.- Transmission des pièces de la candidature et de l’offre et mise au point du marché

### 7.2.1.- Remise des pièces à fournir par l’attributaire

Il sera demandé au candidat retenu de produire, dans un délai de 10 jours à compter de la demande expresse du représentant du pouvoir adjudicateur, les pièces justificatives se rapportant à sa candidature visées à l’article 7.1., si celles-ci ne sont pas encore signées.

S’il est constaté, que certaines des pièces réclamées sont manquantes ou incomplètes, le représentant du pouvoir adjudicateur peut décider de demander à l’attributaire de compléter son dossier. Le délai de remise des documents sera de 5 jours.

**Dans le cas où l’attributaire ne satisferait pas à l’obligation de production des attestations et documents, sa candidature sera rejetée et la même procédure sera mise en œuvre avec le candidat ayant présenté l’offre classée la meilleure.**

### 7.2.2.- Analyse de la candidature

Après réception de l’ensemble des pièces visées à l’article 7.1., le pouvoir adjudicateur procèdera à l’analyse de la candidature. Il vérifiera la capacité à soumissionner du candidat et ses niveaux de capacité juridique, économique, financière.

**Dans le cas où l’attributaire ne dispose pas d’une capacité suffisante à réaliser la prestation, sa candidature sera rejetée. La même procédure sera mise en œuvre avec le candidat ayant présenté l’offre classée la meilleure.**

### 7.2.3.- Mise au point du marché

Conformément à la déclaration (DR01) fournie au moment de la remise des offres, dans le cas où les pièces de l’offre remises par l’attributaire seraient incomplètes ou différentes de celles qu’il a remises au titre de son offre, il pourra lui être demandé de remettre des pièces conformes à celles qui ont été remises lors de la consultation, dans un délai de cinq jours.

**Passé ce délai ou en cas de refus, son offre sera rejetée et la même demande sera formulée au candidat ayant présenté l’offre classée la meilleure.**

# 8.- Notification du marché.

La notification sera effectuée avec accusé réception sur place ou par courrier postal ou par transmission électronique.